

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU 23 OCTOBRE 2024**

**ORDRE DU JOUR**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**55. Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Initiative du Pays Salonais (IPS)**

## **DELIBERATION N°55**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment en son article L 123-5,*

*Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,*

Considérant la volonté du Centre communal d'action sociale de Salon-de-Provence d'apporter son soutien auprès des publics les plus fragiles et éloignés de l'emploi.

L'association initiative du Pays Salonais (IPS), association loi 1901, œuvre sur le territoire communal pour promouvoir l'entrepreneuriat, soutenir les entreprises et la création d'emplois. L'association concourt au développement économique du territoire communal mais également à l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi.

Pour apporter son soutien à cette initiative, le centre communal d'action sociale de la commune a souhaité mettre en place une convention pluriannuelle avec l'association IPS en vue de lui confier une mission de service public pour l'accompagnement et le soutien des personnes éloignées de l'emploi.

L'objectif de cette convention est de proposer un accueil et un accompagnement aux entrepreneurs isolés sur le territoire communal et d'apporter un soutien aux personnes éloignées de l'emploi en leur proposant de se lancer dans l'entrepreneuriat.

Il s'agit notamment de :

- Sourcer les publics les plus fragiles et éloignés de l'emploi résidant sur le territoire salonais (en particulier les Neets)
- Sensibiliser ces publics sur l'entrepreneuriat,
- Accompagner ces publics à formaliser leurs objectifs professionnels, définir leur projet, designer leur vision, hiérarchiser les priorités et les différentes étapes à franchir pour devenir entrepreneur,
- Sélectionner les porteurs de projet les plus aboutis ou réalisables,
- Accompagner les porteur de projet à la création d'entreprise,
- Accompagner les porteurs de projet sur la levée des freins périphériques à l'entrepreneuriat.

Cette convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour une durée de trois années.

Afin de soutenir le projet porté par l'association IPS, le CCAS souhaite allouer une subvention à hauteur de 270 000 euros.

Cette subvention correspond à 80% du montant des dépenses éligibles du projet porté par l'association IPS pour la valorisation des personnes éloignées de l'emploi et leur soutien dans la création d'entreprise.

Cette subvention sera accordée pour l'exercice seulement des missions en lien avec ce projet à savoir le soutien aux personnes éloignées de l'emploi, la sensibilisation et l'accompagnement à la création d'entreprise.

Dans l'hypothèse où cette subvention ne serait pas utilisée exclusivement pour les missions décrites, le montant de la subvention sera restitué au CCAS.

.../...

Une fois par an, un rapport d'activité sera adressé au CCAS retraçant l'ensemble des événements réalisés en lien avec la subvention allouée.

**Les membres du Conseil d'Administration sont invités à :**

- **APPROUVER** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Initiative du Pays Salonais jointe à la présente délibération,

- **APPROUVER** le versement d'une subvention à hauteur de 270 000 euros, correspondant à 80% du montant des dépenses éligibles du projet porté par l'association IPS,



DEPARTEMENT  
13

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SALON DE PROVENCE

N° D'ORDRE : 55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVOCAION  
18 OCTOBRE 2024

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 octobre 2024

Objet :

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 octobre à dix-huit heures.

**Convention pluriannuelle  
d'objectifs avec l'association  
Initiative du Pays Salonais  
(IPS)**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., dûment convoqué, s'est réuni  
Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane  
BLANCHARD

**Étaient présents :**

Monsieur Philippe ADAM, Madame Marie José  
LOUBARECHE, Madame Danielle MALLART, Monsieur Ali  
MOFREDJ, Madame Erika PARTIOT, Madame Sabine ROUSSELLET,  
Monsieur Georges VIALAN, Monsieur David YTIER,

ACTE TRANSMIS  
EN SOUS-PREFECTURE

**Pouvoirs :**

Monsieur Nicolas ISNARD a donné pouvoir à Monsieur Stéphane  
BLANCHARD

LE 28 OCT. 2024

**Absents excusés :**

Madame Adelaïde BOSSHARTT, Monsieur Ange CALENDINI,  
Monsieur Jean Jacques CAVELIER, Monsieur Jean Marie HOUIN,  
Madame Sophie MERCIER, Madame Catherine THIERRY, Madame  
Catherine VIVILLE,

PUBLIE-LE 28 OCT. 2024

**Secrétariat :**

Madame Sandrine BONNOUVRIER, Directrice du C.C.A.S.

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment en son article L 123-5,*

*Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,*

Considérant la volonté du Centre communal d'action sociale de Salon-de-Provence d'apporter son soutien auprès des publics les plus fragiles et éloignés de l'emploi.

L'association initiative du Pays Salonais (IPS), association loi 1901, œuvre sur le territoire communal pour promouvoir l'entrepreneuriat, soutenir les entreprises et la création d'emplois. L'association concourt au développement économique du territoire communal mais également à l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi.

Pour apporter son soutien à cette initiative, le centre communal d'action sociale de la commune a souhaité mettre en place une convention pluriannuelle avec l'association IPS en vue de lui confier une mission de service public pour l'accompagnement et le soutien des personnes éloignées de l'emploi.

L'objectif de cette convention est de proposer un accueil et un accompagnement aux entrepreneurs isolés sur le territoire communal et d'apporter un soutien aux personnes éloignées de l'emploi en leur proposant de se lancer dans l'entrepreneuriat.

Il s'agit notamment de :

- Sourcer les publics les plus fragiles et éloignés de l'emploi résidant sur le territoire salonais (en particulier les Neets)
- Sensibiliser ces publics sur l'entrepreneuriat,
- Accompagner ces publics à formaliser leurs objectifs professionnels, définir leur projet, designer leur vision, hiérarchiser les priorités et les différentes étapes à franchir pour devenir entrepreneur,
- Sélectionner les porteurs de projet les plus aboutis ou réalisables,
- Accompagner les porteurs de projet à la création d'entreprise,
- Accompagner les porteurs de projet sur la levée des freins périphériques à l'entrepreneuriat.

Cette convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour une durée de trois années.

Afin de soutenir le projet porté par l'association IPS, le CCAS souhaite allouer une subvention à hauteur de 270 000 euros.

Cette subvention correspond à 80% du montant des dépenses éligibles du projet porté par l'association IPS pour la valorisation des personnes éloignées de l'emploi et leur soutien dans la création d'entreprise.

Cette subvention sera accordée pour l'exercice seulement des missions en lien avec ce projet à savoir le soutien aux personnes éloignées de l'emploi, la sensibilisation et l'accompagnement à la création d'entreprise.

Dans l'hypothèse où cette subvention ne serait pas utilisée exclusivement pour les missions décrites, le montant de la subvention sera restitué au CCAS.

Une fois par an, un rapport d'activité sera adressé au CCAS retraçant l'ensemble des événements réalisés en lien avec la subvention allouée.

**Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Initiative du Pays Salonais jointe à la présente délibération,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à hauteur de 270 000 euros, correspondant à 80% du montant des dépenses éligibles du projet porté par l'association IPS,

- **SE PRONONCE** comme suit :

**POUR :**, Monsieur Philippe ADAM, Monsieur Stéphane BLANCHARD Madame Marie José LOUBARECHE, Madame Danielle MALLART, Monsieur Ali MOFREDJ, Madame Erika PARTIOT, Madame Sabine ROUSSELLET, Monsieur Georges VIALAN, Monsieur David YTIER,

1 Pouvoir Monsieur Nicolas ISNARD

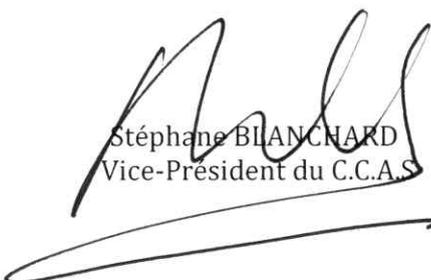
**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Au registre suivent les signatures des présents

  
Stéphane BLANCHARD  
Vice-Président du C.C.A.S.



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.  
DU 23 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille quatre, le 23 octobre à dix-huit heures.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la Présidence de. Monsieur Stéphane BLANCHARD

**Étaient présents :**

Monsieur Philippe ADAM, Madame Marie José LOUBARECHE, Madame Danielle MALLART, Monsieur Ali MOFREDJ, Madame Erika PARTIOT, Madame Sabine ROUSSELLET, Monsieur Georges VIALAN, Monsieur David YTIER,

**Pouvoirs :**

Monsieur Nicolas ISNARD a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BLANCHARD

**Absents excusés :**

Madame Adelaïde BOSSHARTT, Monsieur Ange CALENDINI, Monsieur Jean Jacques CAVELIER, Monsieur Jean Marie HOUIN, Madame Sophie MERCIER, Madame Catherine THIERRY, Madame Catherine VIVILLE,

**Secrétariat :**

Madame Sandrine BONNOUVRIER, Directrice du C.C.A.S.

Après avoir ouvert la séance Monsieur le Président propose l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2024**

Monsieur Nicolas ISNARD Président de séance, propose aux membres présents d'approuver le compte rendu du Conseil d'Administration du 16 octobre 2024.

**◆ Le compte rendu du Conseil d'Administration du 16 octobre est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

## **DELIBERATION N°55**

### **Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Initiative du Pays Salonais (IPS)**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment en son article L 123-5,*

*Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,*

Considérant la volonté du Centre communal d'action sociale de Salon-de-Provence d'apporter son soutien auprès des publics les plus fragiles et éloignés de l'emploi.

L'association initiative du Pays Salonais (IPS), association loi 1901, œuvre sur le territoire communal pour promouvoir l'entrepreneuriat, soutenir les entreprises et la création d'emplois. L'association concourt au développement économique du territoire communal mais également à l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi.

Pour apporter son soutien à cette initiative, le centre communal d'action sociale de la commune a souhaité mettre en place une convention pluriannuelle avec l'association IPS en vue de lui confier une mission de service public pour l'accompagnement et le soutien des personnes éloignées de l'emploi.

L'objectif de cette convention est de proposer un accueil et un accompagnement aux entrepreneurs isolés sur le territoire communal et d'apporter un soutien aux personnes éloignées de l'emploi en leur proposant de se lancer dans l'entrepreneuriat.

Il s'agit notamment de :

- Sourcer les publics les plus fragiles et éloignés de l'emploi résidant sur le territoire salonais (en particulier les Neets)
- Sensibiliser ces publics sur l'entrepreneuriat,
- Accompagner ces publics à formaliser leurs objectifs professionnels, définir leur projet, designer leur vision, hiérarchiser les priorités et les différentes étapes à franchir pour devenir entrepreneur,
- Sélectionner les porteurs de projet les plus aboutis ou réalisables,
- Accompagner les porteurs de projet à la création d'entreprise,
- Accompagner les porteurs de projet sur la levée des freins périphériques à l'entrepreneuriat.

Cette convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour une durée de trois années.

Afin de soutenir le projet porté par l'association IPS, le CCAS souhaite allouer une subvention à hauteur de 270 000 euros.

Cette subvention correspond à 80% du montant des dépenses éligibles du projet porté par l'association IPS pour la valorisation des personnes éloignées de l'emploi et leur soutien dans la création d'entreprise.

Cette subvention sera accordée pour l'exercice seulement des missions en lien avec ce projet à

.../...

savoir le soutien aux personnes éloignées de l'emploi, la sensibilisation et l'accompagnement à la création d'entreprise.

Dans l'hypothèse où cette subvention ne serait pas utilisée exclusivement pour les missions décrites, le montant de la subvention sera restitué au CCAS.

Une fois par an, un rapport d'activité sera adressé au CCAS retraçant l'ensemble des événements réalisés en lien avec la subvention allouée.

**Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Initiative du Pays Salonais jointe à la présente délibération,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à hauteur de 270 000 euros, correspondant à 80% du montant des dépenses éligibles du projet porté par l'association IPS,

- **SE PRONONCE** comme suit :

**POUR :** Monsieur Philippe ADAM, Monsieur Stéphane BLANCHARD Madame Marie José LOUBARECHE, Madame Danielle MALLART, Monsieur Ali MOFREDJ, Madame Erika PARTIOT, Madame Sabine ROUSSELLET, Monsieur Georges VIALAN, Monsieur David YTIER,

1 Pouvoir Monsieur Nicolas ISNARD

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**



Stéphane BLANCHARD  
Vice - Président du CCAS

